

# SUPER PLAN

**AVEC CIEL DUO,**

( CIEL COMPTA + CIEL DEVIS FACTURES )

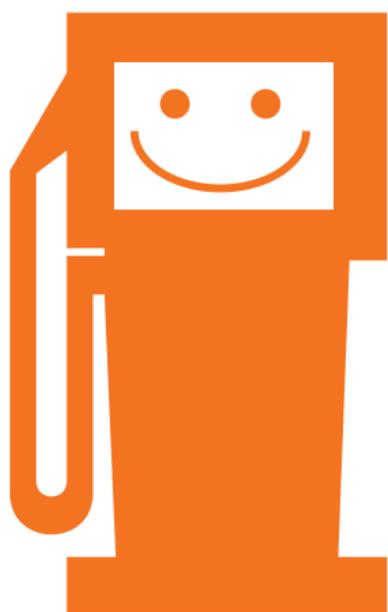
**FAITES LE PLEIN**

**D'ECONOMIES\***

**ET GAGNEZ**

**1 AN DE**

**CARBURANT**



\*modalités au verso

# REGLEMENT DE L'OPERATION "Super Plan"

## ARTICLE 1. OBJET ET DUREE

1. La société Sage, Société par Actions Simplifiée au capital social de 6.750.000 euros, dont le siège social est situé le Colisée II, 10 rue Fructidor 75017 Paris, RCS Paris 313.966.129, organise un Jeu / Concours / Challenge, ci-après l' "Opération".
2. Elle se tiendra du 14 août 2015 au 31 décembre 2015 à minuit.
3. Elle est gratuite et sans obligation d'achat.

## ARTICLE 2. PARTICIPANTS

L'Opération est ouverte aux personnes suivantes :

Tout nouveau client Ciel Duo qui aura référencé son logiciel entre le 14 août 2015 et le 31 décembre 2015.

## ARTICLE 3. MODALITES

1. Pour participer à l'Opération, chaque participant doit acheter un logiciel Ciel Duo et se référencer dans la période de l'opération.
2. La clôture des participations aura lieu le 31 décembre 2015 à minuit.

## ARTICLE 4. DESIGNATION DES GAGNANTS

1. Un seul gagnant sera désigné selon les conditions suivantes :

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi la liste des clients qui auront référencé le logiciel pendant la période du jeu. Le tirage au sort aura lieu le 5 janvier 2016.

2. Le gagnant sera prévenu dans les meilleurs délais après la fin de l'Opération, selon les modalités suivantes :

Sage informera le gagnant et le lot attribué par e mail et/ou par téléphone.

## ARTICLE 5. DESCRIPTION ET ATTRIBUTION DES RECOMPENSES

1. La récompense mise en jeu est la suivante :

La dotation correspond à 6 cartes Jubiléo, d'une valeur unitaire de 250 euros TTC, soit une valeur totale de 1500 euros TTC. La carte cadeau Jubileo, valable 1 an, est acceptée pour le carburant dans les stations TOTAL, TOTAL access, ELF et ELAN du réseau accepteur en France métropolitaine et en Corse.

Conditions d'utilisation et liste des stations qui acceptent la Carte TOTAL Jubileo disponibles sur [www.gr.total.fr](http://www.gr.total.fr)

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

2. Chaque participant ne pourra gagner qu'une seule récompense au maximum.
3. La récompense est, au choix de Sage, à retirer auprès de Sage ou fera l'objet d'une remise ou d'une livraison franco de port à l'adresse déclarée du gagnant dans le délai de 3 semaines après l'annonce des résultats.

Modalités complètes disponibles sur [www.ciel.com/superplan](http://www.ciel.com/superplan)